



HAL
open science

La réaction morale face à la littérature de jeunesse, Chapitre de Max Butlen, in “ Les Cahiers Robinson ” n° 38, “ Civiliser la jeunesse”, colloque de Cerisy, dir. : F. Marcoin, C. Chelebourg .

Max Butlen, Francis Marcoin, Christian Chelbourg

► **To cite this version:**

Max Butlen, Francis Marcoin, Christian Chelbourg. La réaction morale face à la littérature de jeunesse, Chapitre de Max Butlen, in “ Les Cahiers Robinson ” n° 38, “ Civiliser la jeunesse”, colloque de Cerisy, dir. : F. Marcoin, C. Chelebourg .. Cahiers Robinson, 2015, Les Cahiers Robinson n° 38 “Civiliser la jeunesse”, 38, 278 p. <hal-04365679>

HAL Id: hal-04365679

<https://hal.science/hal-04365679v1>

Submitted on 28 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

La réaction morale face à la littérature de jeunesse

Max Butlen, chapitre in

« Les Cahiers Robinson » n° 38, « Civiliser la jeunesse », colloque de Cerisy,
"dir. : F. Marcoin, C. Chelebourg .

La réaction morale face à la littérature de jeunesse est une posture très ancienne et toujours prête à resurgir dans l'actualité qu'elle soit politique, littéraire ou éducative, comme l'ont encore montré ces dernières années, des séquences spécifiques lors des débats et polémiques sur le genre ou sur la nature et la composition de la famille. Le domaine est propre au scandale et nombreux sont ceux qui espèrent pouvoir profiter du « buzz », d'une manière ou d'une autre¹. Cette tendance si spontanée à la « réaction morale » appelle des éléments d'analyse et d'explication.

La littérature de jeunesse a connu diverses phases de décollage, avec assez régulièrement des périodes d'exploration de nouvelles formes, de nouveaux territoires éducatifs et idéologiques, de nouvelles thématiques, jusque-là ignorés ou tabous ce qui a en conséquence régulièrement déclenché des réactions morales au nom de la protection de l'enfance et des réactions idéologiques souvent conduites au nom de la défense de l'Etat et de la nation. Depuis plus de quarante ans, en même temps que les publics visés n'ont cessé de s'élargir, le domaine littérature de jeunesse a accentué ces évolutions, les thématiques traitées ont été élargies à quasi toutes les questions sociétales. Auteurs et éditeurs ont été toujours plus nombreux à refléter l'évolution et la diversité des positionnements éducatifs, éthiques, idéologiques. Les textes offerts à la jeunesse pour l'instruire et l'éduquer ont logiquement été traversés par les débats du monde contemporain.

Nous prendrons pour exemple les mises en cause les plus violentes de la production pour la jeunesse par des mouvements politiques mais aussi par des associations familiales qui se sont réclamées de la morale, de la tradition, du conservatisme en procédant à une critique éthique de tout une partie de l'édition jeunesse. Un travail de dénonciation des éditeurs, des auteurs, illustrateurs et d'intimidation du ministère de l'éducation nationale, des enseignants et des parents a ainsi été entrepris. La campagne a connu deux acmés : lancée fin 1986, elle a redémarré fin 1997. Dix ans plus tard, dans un troisième temps (2007), *Le Monde de l'éducation*, *France Culture* et aussi la revue des librairies jeunesse ont repris le débat, mais sous une tout autre forme.

A titre d'étude de cas, cette communication s'emploiera à placer les réflexions sur la configuration des mœurs dans un cadre d'analyse socio politique centré sur l'évocation de ces trois temps forts. Nous examinerons dans un premier temps les thématiques majeures des deux campagnes de la fin du XXe siècle, pour distinguer les acteurs qui en sont à l'origine, et les thématiques dominantes des attaques. Nous tenterons d'apprécier leur impact dans les mondes de l'édition, de la création, de la critique et les effets du côté du ministère de l'éducation nationale et des prescripteurs. Nous évoquerons ensuite les débats et les enjeux de la campagne de 2007 pour apprécier les évolutions dans les discours et dans les problématiques. Mais, initialement, pour comprendre cette séquence 1987/ 1997/ 2007, il nous faut la recontextualiser davantage dans l'histoire de la littérature de jeunesse d'une part, et dans celle des politiques de lecture, d'autre part.

Contextualisation dans l'histoire de la littérature de jeunesse

A partir du 18^e siècle, après Jean-Jacques Rousseau², lorsque, nait ce qu'on a appelé le « sentiment de l'enfance », les enjeux de l'éducation deviennent essentiels dans les familles bourgeoises. Le fait d'écrire des livres pour les enfants, d'en faire des personnages et des

¹ Comme l'a montré en février 2014, l'affaire sciemment mais imprudemment déclenchée, en février 2014, autour du livre *Tous à poils*, de Marc Daniu, Le Rouergue

² Qui appelle à un changement radical dans les postures éducatives : « On ne connaît pas l'enfance », l'Emile (1762)

héros littéraires³ témoigne assez de l'intérêt nouveau que l'on porte à leur éducation, notamment dans les milieux les plus favorisés, ce qui pour le coup conduit ces familles à encadrer et à surveiller de près les lectures de leur progéniture. Les exemples ne manquent pas qui illustrent combien expansion du domaine et réactions morales fonctionnent en couple. Nous en retiendrons deux qui montrent que l'attention portée aux publications pour la jeunesse et la tentation de la censure peuvent émaner d'acteurs animés par des motivations et des idéologies fort éloignées.

Après les mutations éditoriales du 19^e, notamment en matière de romans pour la jeunesse, l'abbé de Bethléem publie *Romans à lire / romans à proscrire* (1904). Un titre à mettre en correspondance avec les objectifs d'un homme qui n'a cessé de se proclamer ennemi des francs-maçons, antisémite, anticommuniste. Voilà un antirépublicain militant qui se posa comme pourfendeur du vice dans la littérature destinée à la jeunesse, à tel point qu'il n'hésitait pas à détruire lui-même, sur leur lieu de diffusion, les magazines qu'il jugeait licencieux.

Dans un contexte bien différent, après la seconde guerre mondiale, et la remise en ordre de marche de l'Etat français, le nombre des naissances croît et la jeunesse devient un enjeu. Il importe selon certains éducateurs militants de la protéger de la délinquance mais aussi des influences pernicieuses des illustrés, les « comics » venus d'Amérique et d'ailleurs... On estime alors que chaque semaine, 3 millions d'enfants achètent ces périodiques. L'idée d'une réglementation fait son chemin. Ainsi l'invasion du marché français par la littérature américaine, l'arrivée massive des comics a-t-elle conduit à la loi de 1949 notamment proposée par des associations, des éducateurs, des catholiques et des communistes soucieux de protéger l'enfance.

L'exposition organisée par la BPI, en 2012, *Edition, Les lois du métier* rend compte du contexte et des utilisations qui ont pu être faites de cette loi pour réglementer l'édition jeunesse mais aussi pour interdire certains ouvrages de la littérature générale.

L'article 2 fixe le cadre en vigueur jusqu'à aujourd'hui :

Les publications pour la jeunesse ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche, ou tous actes qualifiés de crimes ou délit de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse, ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques (ajout de 1954).

Un compte-rendu des travaux de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse au cours de l'année (1950) présente les "Recommandations élémentaires aux éditeurs"⁴.

Pour mieux saisir les enjeux et l'origine de toutes ces pressions morales et leurs éventuelles contradictions, une contextualisation dans le cadre des politiques du livre et de la de lecture se révèle utile.

Contextualisation dans les politiques de lecture, incitation, prescription, censure

Les politiques de lecture lorsqu'elles sont apparues ont d'abord été des politiques de diffusion mais aussi de contrôle de la diffusion pour développer ou sauvegarder des croyances, des idées et bien sûr des pouvoirs en place et des intérêts. C'est ce que montre

³ La vie d'enfants et d'adolescents devient un sujet central chez de très grands auteurs en France et à l'étranger : Louis Desnoyers, *Les Mémoires de Jean-Paul Choppart* (1832); Charles Dickens, *Oliver Twist* (1837) ; Sophie de Ségur, *Les Petites filles modèles* (1857) ; Victor Hugo, *Les Misérables* (1862) ; Lewis Carroll, *Alice au Pays des merveilles* (1865) ; Louisa Alcott, *Les Quatre filles du docteur Marsh* (1867) ; Mark Twain, *Les Aventures de Tom Sawyer* (1876) ; Carlo Collodi, *Les aventures de Pinocchio* (1883) ;

⁴ http://editeurslesloisdumetier.bpi.fr/bpi_loi-edition/fr/lois_du_metier/pourquoi_la_loi_de_49/la_commission_de_surveillance/recommandations_elementaire_s.html

l'histoire du livre⁵. Les livres adressés à la jeunesse sont l'objet d'une attention particulière compte tenu du rôle qui leur est attribué dans l'édification morale et civique des jeunes. Pour autant le système de la censure, existait en France, bien avant la loi de 1949, le cas de la littérature de jeunesse s'inscrit dans un dispositif qui a trouvé lentement des formes efficaces et durables. Il émerge au XVI^e siècle avec la Réforme et la Contre-Réforme et apparaît très lié à l'apparition des notions d'auteur, de propriété du texte, et de responsabilité comme l'a fort bien relevé Michel Foucault (Foucault, 1969 : p. 22) :

Les textes, les livres, les discours ont commencé à avoir réellement des auteurs (...) dans la mesure où l'auteur pouvait être puni, c'est-à-dire dans la mesure où les discours pouvaient être transgressifs.

La transgression est ainsi profondément liée à la création et à sa reconnaissance par le droit. On sait que les institutions politiques et religieuses ont bien vite pris l'affaire de la censure en mains pour identifier, interdire et punir les auteurs. Le premier index des livres interdits par l'église catholique et romaine date de l'an 1559, par décision du pape Paul IV qui agit sur demande de l'Inquisition. Les index pendant des siècles ont régulièrement dénoncé les livres hérétiques non conformes au dogme et aussi les livres immoraux. Avec des variations dans les priorités selon les objectifs et les besoins des systèmes politiques mais selon une grande continuité, la censure s'est intéressée plus spécifiquement à quatre sujets majeurs : les mœurs, la religion, les idéologies politiques, l'éducation. L'index n'a été supprimé qu'en 1965. La dernière édition date de 1948 ; elle dénonçait encore 5000 ouvrages et 3000 auteurs.

Lorsque commence la réaction morale de 1986-87 à laquelle nous allons nous intéresser, l'index a donc été supprimé depuis 21 ans et de l'avis général, la censure officielle du ministère par application de la loi de 1949 se pratique beaucoup moins en France. Pour certains, défenseurs d'un certain type d'ordre moral, il y a un vide à combler. La remise en cause radicale de la littérature de jeunesse s'inscrit dans ce mouvement de réaction morale ; elle s'étale sur une quinzaine d'années à la fin du XX^e siècle. Elle est de nouveau consécutive à une phase de forte expansion du domaine littéraire concerné. Pour apprécier cette réaction morale il apparaît utile de la mettre en rapport avec 3 grands événements sociaux et culturels qui adviennent dans la deuxième partie du XX^e siècle et dont les effets se conjuguent

- la massification du système éducatif dans les années 60 ;
- les événements de mai 68 qui bousculent l'ordre moral, plus peut-être que l'ordre politique,
- le décollage des bibliothèques municipales dans les années 70 en étroite relation avec les événements précédents et avec l'expansion spectaculaire du domaine littérature de jeunesse de 1975 à 1995.

Nous sommes alors en pleine période de développement des politiques de lecture (CHARTIER, HEBRARD (1989 et 2000), BUTLEN (2008)). Celles-ci se déploient pour tenter de résoudre les problèmes de l'insuffisance de l'offre de lecture, de l'inégale appropriation de la culture de l'écrit, du sous-équipement de la France en bibliothèques par rapport aux pays anglo-saxons et d'Europe du Nord. Ces politiques qui s'affirment dans les années 80, s'affichent et se caractérisent comme des politiques d'offre. Elles apparaissent comme consensuelles. Dans les discours, tout le monde semble d'accord pour donner priorité à la lecture. Ce consensus apparent s'accompagne d'une expansion spectaculaire de l'industrie du livre qui se traduit par un accroissement impressionnant des objets à lire disponibles sur le marché et dans les espaces sociaux. De ce point de vue, la littérature de jeunesse est un

⁵ Mollier J-Y, *Edition, presse et pouvoir au XX^e siècle*. Paris : Fayard (2008) ; Netz,R., *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, Puf, 1997 ; Negroni B. de, *Lecture interdites, le travail des censeurs au XVIII^e*, Paris, Albin Michel, 1995 ; Ory P., *La censure en France à l'ère démocratique*, Bruxelles : Complexe, 1997.

secteur en pointe. Quelques chiffres relatifs à la production annuelle de titres le montrent éloquentement !

1958 : 650 titres édités dans l'année pour le secteur jeunesse.

1975 : 3100 titres édités.

1990 : 7245.

2000 : 8368.

2012 : 12 443⁶, dont 5652 nouveautés et 6791 réimpressions. La source SNE/ DEPS distingue (dans la catégorie jeunesse trois sous-ensembles : 1- les livres Eveil, « petite enfance, albums à colorier ») ; 2- la Fiction jeunesse ; 3- le documentaire, mais sans intégrer les manuels scolaires ni les BD,

Les médiateurs, les éditeurs, les auteurs se réjouissent de pouvoir affirmer que la littérature de jeunesse aborde désormais tous les sujets, s'adresse à toutes les tranches d'âge, propose des objets littéraires audacieux dans leur forme et leur contenu sans craindre de bousculer parfois la morale classique et les conceptions traditionnelles de la littérature de jeunesse. Les bibliothécaires se chargent quant eux de faire largement connaître cette production. Ils en ont désormais les moyens. Les bibliothèques municipales se sont multipliées de façon impressionnante, elles comprennent de plus en plus systématiquement un espace ou une section jeunesse. Le modèle de diffusion de ces sections municipales est repris par l'école qui s'en inspire pour créer des bibliothèques centre documentaires (BCD dans le primaire) et des centres de documentation et d'information (CDI) en nombre dans les collèges et lycées, ce qui démultiplie, amplifie la diffusion de la production jeunesse⁷. La littérature de jeunesse représentative de la création contemporaine entre d'abord dans le système éducatif par les portes des BCD et CDI, avant de tenter de s'installer dans les programmes (Ahr, Butlen, 2015).

Pour ce qui est d'améliorer quantitativement l'offre tout le monde semble d'accord mais dès lors qu'on en vient à la nature et au contenu de cette offre tout se complique. Compte tenu de l'extension mais surtout des audaces nouvelles de la production, quels livres conseiller ? Quelle posture adopter ? Inciter ? Prescrire ? Imposer ? Censurer ? Là commence les désaccords et les réactions.

Les raisons des conflits

Les affrontements naissent des divergences quant aux valeurs fondamentales véhiculées par les livres choisis. La qualité littéraire des objets offerts, d'une part, le contenu moral ou idéologique de l'offre, d'autre part, donnent lieu à des ruptures manifestes du consensus et à des oppositions violentes. Réaction intellectuelle et réaction morale se développent cependant, de façon spécifique, On observe d'une part une réaction intellectuelle, esthétique, littéraire face au consumérisme en matière de lecture et d'autre part une réaction morale face à une « dépravation des mœurs » que la littérature de jeunesse donnerait à voir trop complaisamment et, selon certains, encouragerait.

Dans l'un et l'autre cas on ne retrouve ni les mêmes acteurs, ni les mêmes accusations. L'examen des discours de chacun permet de mesurer les variations d'objectifs. Les deux mouvements ne se confondent nullement même s'ils donnent l'impression de pouvoir se rejoindre notamment dans la critique de l'offre, le refus de l'abandon du patrimoine au profit de créations contemporaines jugées blâmables.

La qualité littéraire en question

Les uns interviennent au nom de la qualité littéraire de l'offre. Ils s'inscrivent dans un débat très ancien. Le discours de déploration sur des œuvres indignes de trouver place dans la

⁶ Données croisées du SNE / DEPS, de statistiques du CRILJ, du salon de Montreuil et d'Electre. Selon les sources, les informations peuvent varier mais la tendance à l'inflation de la production en titres édités chaque année (nouveautés et réimpressions) est nette, tandis que le tirage moyen tend vers la baisse.

⁷ 1972, création de la première BCD. En 1986, dans notre enquête nous en recensons 5000 (Butlen 1999). En 1993 : La DGESCO dénombre plus de de 20 000 lieux de lecture scolaire.

Du côté des CDI : en 1963, 216 sont recensés. 1980 : 4000. 1998 / 7000 CDI en France. En 2015, en principe, tous les collèges et lycées disposent d'un CDI

formation des jeunes est un motif récurrent⁸. Dans la période 1980-2000, la défense de la qualité littéraire de l'offre prend une place sensible dans l'actualité culturelle, pédagogique, littéraire et philosophique. Dans l'univers scolaire, le débat est alimenté de manière sectorielle par une partie de la société des agrégés, animée longtemps par Jacqueline de Romilly. Jacqueline de Romilly, professeur au collège de France, ancienne Présidente de la société des agrégés a fait sien, depuis longtemps, le combat de la qualité. Elle s'interroge sur le modernisme de l'offre pour le condamner : la préférence serait toujours donnée aux auteurs vivants. Les classiques, le patrimoine, oui ; la BD et la littérature adressée aux collégiens, non !

Et selon elle, il ne convient pas de mélanger les genres :

« J'ai vu tel manuel de 4^e où Christine de Rivoire et Christiane Rochefort étaient chacune aussi représentées que Molière ; Simone de Beauvoir que Victor Hugo. Dans tel autre, Astérix figure entre Germinal et Iphigénie. [...] Je me méfie de cette facilité accrocheuse⁹. »

Jacqueline de Romilly en tire toutes les conséquences. De tout cela l'enseignement des lettres serait le grand perdant ou plutôt la France, dit-elle « puisqu'elle en subit et en subira le déclin ». La seule solution à ses yeux serait de revenir en arrière, de rétablir la discipline, de bannir le collectivisme de la grammaire... de reprendre l'étude des langues anciennes... Elle revendique le statut « de réactionnaire car il est grand temps que le pendule reparte en sens inverse¹⁰ ». Telle est sa conviction qui l'oppose à tous les modernistes qui entreprennent depuis la commission Rouchette (1971) de rénover l'enseignement du français.

D'autres considèrent les évolutions en cours avec inquiétude et parfois désespoir. Danièle Sallenave se fait quant à elle le chantre désabusé de l'offre impossible. Comme Alain Finkielkraut, elle prédit la défaite de la pensée et de l'art littéraire. Elle pronostique la fin de l'enseignement littéraire :

Alors quel est donc l'avenir des lettres dans l'enseignement supérieur ? Nul [...] Il est miné de l'intérieur comme de l'extérieur. *Sallenave* (1991), *Lettres mortes*, p. 154.

Dans un esprit finalement assez proche, des professeurs de français et divers intellectuels¹¹ perçoivent une remise en cause de leurs valeurs, de leur formation, de leur culture. En 2000, ils lancent la pétition « C'est la littérature qu'on assassine rue de Grenelle. » L'extension de l'offre est globalement vécue comme une liquidation, un abandon. Certains d'entre eux considèrent comme inutile et dangereuse la légitimation de la lecture de la littérature de jeunesse qui apparaît dans les programmes du collège

Dans ce premier cas, la ligne de rupture du consensus s'établit donc nettement autour de la nécessaire sauvegarde du patrimoine et des grands textes qu'une offre universelle tendrait à ensevelir. La seconde ligne de rupture apparaît sur le terrain de la défense des valeurs morales traditionnelles. Elle vient d'un tout autre front

La question de l'éthique et celle l'idéologie

Ceux qui portent cette réaction ont un tout autre profil politique et idéologique. Il s'agit de mouvements politiques ou confessionnels ainsi que des associations familiales très traditionalistes. Ces forces conservatrices sont reliées entre elles ou s'unissent pour mettre en cause le contenu jugé inacceptable de quantité d'ouvrages pour la jeunesse. Un travail de dénonciation et de mise en garde des enseignants et des parents est entrepris sans discontinuité

⁸ Montaigne déjà (1585) rejetait *tout ce fatras à quoi l'enfance s'amuse* en matière de lecture.

⁹ Jacqueline de Romilly, *L'Enseignement en détresse*, Paris, Julliard, 1984, p. 61.

¹⁰ *Ibidem*, p. 49.

¹¹ Notamment Régis Debray, Emmanuel Leroy Ladurie, Erik Orsenna et Bertrand Poirot-Delpech qui a été un des premiers à s'indigner. Pour une synthèse de sa position : « La lecture, c'est juin 40 », *Le Monde*, 1^{er} octobre 1996.

mais la campagne connaît deux acmés ; lancée médiatiquement fin 1986, début 1987, elle redémarre vigoureusement fin 1997.

En 1986, tout s'organise autour de la publication par l'Union nationale interuniversitaire (UNI) d'un essai de Marie-Claude Monchaux¹² intitulé *Écrits pour nuire*. L'UNI est un mouvement dont on entendra beaucoup parler plus tard, lors des débats et manifestations contre le mariage pour tous, pendant lesquels cette association s'est montrée particulièrement active. Dans leur argumentaire, l'UNI et Marie Claude Monchaux ne font pas de nuances dans l'appréciation globale de l'offre pour la jeunesse.

« La gangrène de la Subversion n'a pas seulement atteint l'économie, la presse, la radio, la télévision, voire la théologie, elle s'est attaquée à l'Enfant. Beaucoup de parents achètent des livres sans se rendre compte qu'ils véhiculent les pires idées sur le plan moral ou social, et qu'ils détruisent lentement et sciemment les valeurs du monde libre. ¹³»

Un plan « diabolique » (*sic*) visant à s'emparer de l'enfance aurait été mis en place :

« Cela va de la destruction de la famille et de l'idée de patrie, jusqu'au mépris pour le corps enseignant, l'apologie de la drogue, de toutes les déviances sexuelles, avec l'obsession gauchiste de la morbidité et de la mort. »

La campagne lancée par les journaux d'extrême droite *Présent* et *Minute* est relayée par des quotidiens régionaux et nationaux comme *Ouest France*, *Le Figaro*, *France Soir* ainsi que par *Santé magazine*. Les dérives d'une édition pour la jeunesse, qui serait infiltrée par des écrivains politisés et par la gauche la plus révolutionnaire, sont stigmatisées. Des incitations au vol, à la drogue, à la vie sexuelle précoce sont particulièrement dénoncées. Des éditeurs (Syros, Stock, Le seuil, l'École des loisirs) et des auteurs sont nommément désignés comme pervers. Ceux qui apparaissent en première ligne ne s'y trouvent pas par hasard, ils s'appellent Azouz Begag (*Le Gone du Chaâba*), Claude Gutman (*Pistolet-souvenir, Touffe de poil*), Didier Daeninckx (*Le Chat de Tigali*), Hans Peter Richter (*Mon ami Frédéric*), Bertrand Solet (qui adopte le point de vue des insurgés de la Commune de Paris dans *Bastien gamin de Paris*)... Massivement ce sont aussi des auteurs publiés par l'éditeur l'École des loisirs qui inscrit largement à son catalogue des romans parfois arrivés des États Unis, parfois de Suède et qui constituent les *Problems novels* : (Judy Blume, Robert Cormier pour *La Guerre des chocolats*, Deborah Hautzig). Pour tous ces titres et bien d'autres, le rétablissement de la censure est demandé par ceux qui appellent à une réaction morale et réclament l'application la plus stricte de la loi du 16 juillet 1949.

En octobre 1986, à Montfermeil, en Seine Saint-Denis, les éditions (du parti communiste) Messidor-la Farandole sont mises à l'index et nombre de livres retirés des étagères de la bibliothèque municipale sur décision du nouveau maire, après proposition de son épouse, présidente du groupe « Bibliothèque-lecture-épanouissement » mobilisé contre la perversion « morale » et « marxiste ».

En 1987, à Paris à l'instigation de Mme Solange Marchal, conseillère élue du xvi^e arrondissement, vice-présidente du Conseil général, la municipalité installe une commission présidée par Françoise de Panafieu. L'objectif est d'établir des listes limitatives des livres susceptibles d'être acquis par les bibliothécaires¹⁴. Dans d'autres municipalités, des parents font circuler des listes noires, quelques mères, à la manière de l'abbé Bethléem, vont nettoyer les rayons des bibliothèques des livres « pernicioeux »¹⁵. L'émoi dans le monde de la littérature de jeunesse est considérable. La mobilisation des éditeurs, auteurs, critiques et

¹² Marie-Claude Monchaux est par ailleurs auteur et illustratrice de livres pour enfants.

¹³ Argument de couverture d'*Écrits pour nuire* (Monchaux, 1985). Les majuscules sont de l'éditeur.

¹⁴ *Le Monde de l'éducation*, mai 1987. Tempête sur le livre de jeunesse par Bernard Boudet et aussi *Citrouille*, journal de l'association des libraires spécialisés jeunesse ; cf., entre autres, le dossier en ligne : Gaillard, Monchaux et Rowling, <http://perso.wanadoo.fr/citrouille>.

¹⁵ *Le Monde* du 3 avril 1987.

bibliothécaires répond à l'attaque par le mouvement « Renvoyez la censure », tandis que Marie-Claude Monchaux court de ville en ville. Avec Dominique Bigourdan, elle lance *Liras-tu*, un bulletin d'information sur le livre de jeunesse, « pour protéger les jeunes des agressions et des pollutions (drogue, sexe, politique) et leur transmettre des valeurs positives, saines comme le goût du vrai, du beau et du juste ».

Dix ans plus tard, en 1997, la seconde campagne est de nouveau annoncée par un article de Marie-Claude Monchaux. Publié dans le mensuel *La Une*. M.-C. Monchaux s'en prend violemment au livre *Sudie* de Sara Flanigan (L'École des loisirs, 1993), ouvrage qui pourtant selon les notes de Culture et bibliothèques pour tous est « Un roman beau et grave ». L'action se déroule dans le sud des États-Unis dans une petite ville où « les nègres ne sont pas les bienvenus ». Là vivent Sudie et Marie Agnès, la narratrice. Dans cette ville, un instituteur attende impunément à la pudeur des petites filles et leur propose quelques cents pour leur silence. Sudie devient l'ami d'un noir qui vit dans les bois, puis révèle à Marie-Agnès les activités de l'enseignant. Enfant pauvre et méprisée par la plupart des habitants de la Ville Sudie va pourtant leur montrer la voie d'un monde plus juste.

Marie-Claude Monchaux réduit cette œuvre à,

« Un roman dans lequel l'héroïne raconte « à sa meilleure amie qui n'a que 10 ans tous les détails des scènes de pédophilie et de masturbation que lui fait subir son professeur de gymnastique contre de l'argent ».

À cela s'ajoute « une longue description du sexe masculin adulte ». Sept autres livres sont épinglés pour l'exemple et posés comme emblématiques « de l'impact de l'idéologie libertaire dans le monde de l'éducation ».

La diatribe n'aurait pas eu d'autre écho si l'essayiste n'était parvenue à intéresser à son combat les associations familiales catholiques. Et notamment l'Association pour la promotion de la famille (APPF), très liée au Vatican, à l'Opus Dei et qui, dès cette époque, commence à se mobiliser contre toute atteinte au mariage et contre le PACS¹⁶. Or, l'APPF partage bien des valeurs avec la fédération *Familles de France* qui est membre du cartel anti-avortement fédéré par Christine Boutin qui s'est rendue célèbre par ses combats inlassable contre l'avortement, la pornographie, la dérive des mœurs, pour la « promotion de la famille, cellule de base de la société... sanctuaire de la vie¹⁷ ».

Le lobbying prend alors une autre dimension. Les « Relais de la vie » organisent une campagne de protestation en proposant à ses membres un argumentaire et une lettre type à envoyer à la ministre en exercice en reprenant les arguments de Marie-Claude Monchaux :

Madame la ministre,

J'ai appris récemment que, en contradiction avec la loi n° 49-956 du -07-1949, portant sur les publications destinées à la jeunesse, certains livres prônant la débauche et l'amoralité et destinés à des enfants sont largement diffusés au travers des bibliothèques scolaires.

Il s'agit notamment de la collection de l'École des loisirs qui publie entre autres des ouvrages tels que Copains trop copains pour les 8/9 ans ; Lettres de mon petit frère, pour les 9 ans ; Je mens je respire. Ces trois livres de Chris Donner transmettent aux enfants les perturbations pathologiques de leur auteur en faisant l'apologie du mensonge, de l'homosexualité et autres situations malsaines et ce destiné aux enfants à partir de 9 ans !!

Dans la même collection, on peut citer de Déborah Hautzig, Valérie et Chloé pour les 12 ans, vantant les aventures homosexuelles de deux filles. De Judy Blume, Tiens-toi droite, qui décrit complaisamment des scènes de masturbation de la petite fille (...)

¹⁶ En 1998, l'APPF lance un appel dans la revue *Famille chrétienne* (26 mars) pour que les associations familiales s'opposent à tout projet autre que la forme familiale traditionnelle, le texte est rédigé par la secrétaire générale adjointe Isabelle Schneider. Celle-ci créée avec le député UDF Michel Pinton un collectif des maires pour le mariage républicain tandis que les associations familiales catholiques (AFC) proposent un kit anti contrat d'union civile et sociale contenant une pétition à envoyer aux parlementaires contre le futur PACS.

¹⁷ Site officiel d'Alliance pour les droits de la vie, www.webkto.com/ALLIANCE.

Il s'agit toujours d'obtenir le retrait des bibliothèques scolaires des titres qui sont jugés dangereux pour les enfants et l'application de la loi de 1949. Les thèmes ont été actualisés en fonction des événements et des débats de l'heure : homosexualité, pédophilie, suicide sont au centre de l'actualité sociale et donc de la polémique. L'évolution « abjecte » de l'offre de lecture est posée comme l'indicateur d'une grave maladie sociale qui menacerait la civilisation, la tradition religieuse et culturelle, la nation, la vie. En fait, la dénonciation des « Ecrits pour nuire » n'est qu'un point d'appui, une étape d'un combat bien plus vaste. Dans l'idée des organisateurs, cette action, « l'action lecture n° 11 » doit aider à empêcher la remise en question de la famille, du mariage, de la tradition. Le tableau catastrophique qui est fait de la littérature de jeunesse est un prétexte pour justifier au nom d'une idéologie conservatrice, le maintien ou le rétablissement d'un ordre fondé sur la domination traditionnelle¹⁸, le respect de la coutume et l'obéissance aux chefs charismatiques, si l'on reprend ici la typologie de Max Weber.

Dans les municipalités gérées par le Front national, on en apprécie les conséquences... Il est conseillé aux bibliothécaires de ne plus acheter de livres qui s'apparentent à la culture juive, aux contes africains et tout autre livre qui puisse choquer l'ordre moral, pas d'enfants noirs, pas de mots grossiers, pas d'enfants en révolte mais des livres « qui font rêver » et qui relèvent du continent européen.

Les effets sur les médiateurs

Confronté à cette remise en cause le monde de la littérature de jeunesse s'indigne et se mobilise à nouveau. Critiques et professionnels du livre n'ont guère de difficultés à démonter l'argumentation, à en souligner les faiblesses partisans, la visée politique. Ils démontrent que la littérature de jeunesse ne saurait être réduite à cette caricature malveillante. L'attaque n'entraîna d'ailleurs pas de reprise médiatique ou politique d'envergure.

En revanche, cette polémique a contribué à nourrir une réflexion interne sur la censure et l'autocensure dans la mesure où il est apparu que le fait (nouveau) de traiter tous les sujets, tous les thèmes qui concernent les enfants et les adolescents ne garantit en rien la qualité littéraire ou morale du traitement en question et de la multiplicité des offres faites à la jeunesse. Il ne suffit évidemment pas de parler de violence, de marginalité ou de sexe pour faire un bon livre. Les éditeurs et auteurs jeunesse le savent d'autant plus qu'ils sont souvent les premiers à s'autocensurer. Par ailleurs, certains bibliothécaires se déclarent parfois mal à l'aise avec certains livres, à l'exemple de Carole Cheysson, bibliothécaire¹⁹ qui s'interroge dans le courrier de lecteurs de la *Revue des livres pour enfants* :

« Publier en direction des jeunes enfants des ouvrages qui ne leur sont pas visiblement destinés, n'est-ce pas ouvrir la porte à toutes les dérives de l'extrême droite ».

Les dimensions diverses de l'acte éditorial pour la jeunesse ont été ainsi à nouveau interrogées tant il est apparu que, à l'heure de l'expansion de la création et de la diffusion, la variable réception ne pouvait pas ne pas être prise en compte. A cet égard la note de cadrage établie pour la circonstance par le ministère de l'éducation en réponse à la réaction morale est significative de la complexité de la situation compte tenu des configurations de mœurs. Le ministère en réponse aux lettres d'accusation, stéréotypées, adressées en nombre, démonte l'argumentation et démontre le caractère sommaire des attaques. Il

¹⁸ Cf. Max Weber, *Économie et société*, Les catégories de la sociologie (1921), p. 289 :

« Il y a trois types de domination légitime. La validité de cette légitimation peut principalement revêtir :
 – un caractère rationnel reposant sur la croyance en la légalité des règlements arrêtés et le droit de donner des directives (domination légale)
 – un caractère traditionnel reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de traditions valables de tout temps (domination traditionnelle)
 – un caractère charismatique reposant sur la soumission extraordinaire au caractère sacré ; à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne. »

¹⁹ Carole Chaleysson, *La Revue des livres pour enfants*, n° 170, juin 1996.

interroge : est-il de bonne politique, est-il concevable de tenir les jeunes à l'écart des réalités. Cependant, la nécessité de médiations, l'intérêt d'un accompagnement sont également soulignés dans la mesure où :

« Il est permis de se demander si certains de ces livres ne mériteraient pas une attention particulière pour être mis en libre accès sans accompagnement averti de l'adulte, notamment ceux destinés aux adolescents et qui en présentant la réalité du monde dans toute son âpreté avec un langage parfois cru, mettent en lumière des situations pénibles et difficiles à accepter et proposent de la vie une vision pessimiste ou déprimante. »²⁰

Un vrai débat interprofessionnel interne s'est en fait établi. Il a porté sur l'éventualité de limites à l'offre et sur les manières d'offrir à lire dans le champ de la littérature de jeunesse. Des articles notamment de Véronique Soulé dans le *Bulletin des bibliothèques de France* et de Serge Martin dans *Le français aujourd'hui*²¹, ont lancé un débat qui n'avait jamais vraiment eu lieu auparavant et qui s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui grâce, entre autres, aux analyses et études publiées dans Les Cahiers du CRILJ n°1 (*Peut-on tout dire et tout montrer dans les livres pour enfants ?*) et dans *Lecture jeune* N°155 (septembre 2015), « La censure et les littératures des adolescents ».

Dix ans après, la critique éthique surgit d'ailleurs

Après ces deux épisodes, la discussion retomba quelque peu mais comme rien ne pouvait être réglé par la seule puissance du verbe, le débat ne manqua pas de reprendre... en 2007. Une émission de France Culture reposa le problème des romans pour adolescents qui créèrent donc à nouveau la polémique.

La question qui se posa alors en termes nouveaux devint générique/ Elle a été ainsi formulée : « *La littérature pour adolescents est-elle malsaine ?* », lors de l'émission, *Le grain à moudre* du 21 décembre 2007, qui fit suite à un article de Marion Faure dans *Le Monde des livres* (30 11 07) intitulé « Un âge vraiment pas tendre ». Marion Faure écrivait : « Mal-être, suicide, maladie, viol... Pourquoi les livres destinés aux adolescents sont-ils si noirs ? ». Dans cette littérature, elle ne percevait « que des voix adolescentes souvent désespérées dans des univers sombres, voire malsains ». A titre de preuve, elle évoquait notamment la collection « D'une seule voix », chez Actes sud Junior pour les titres *quand les trains passent* du suédois Malin Lindroth qui évoque une tournante et *Kaina Marseille* de Catherine Zambo relatant notamment l'histoire d'une jeune africaine abusée. Ce débat advint au moment où la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à la jeunesse formula des avertissements à divers éditeurs dont Thierry Magnier et Christian Bruel. Intervenant dans le débat, Daniel Delbrassine, montra qu'on ne peut réduire ces romans aux épisodes les plus scabreux et rappela combien il importe ne pas avoir une attitude réductrice à l'égard de tels ouvrages dont il soulignait tout à la fois la qualité littéraire et l'actualité.

Pourtant l'année suivante en 2008, cette fois c'est un intervenant professionnel de la littérature de jeunesse (la revue *Citrouille*) qui intervient à propos d'une autre collection pour adolescents. Une évolution notable s'accélère : cette fois la critique ne vient plus d'acteurs politiquement engagés dans des combats d'extrême droite mais de médias et de professionnels militant traditionnellement pour la plus large diffusion des œuvres du domaine. L'objet du débat entre ces acteurs très impliqués est notamment la collection *Exprim* des Editions Sarbacane et plus particulièrement un titre : *Je reviens de mourir* de Antoine Dole

²⁰ Note de cadrage du ministère de l'éducation, direction des écoles.

²¹ Véronique Soulé, *Censures et autocensures autour du livre de jeunesse*, BBF t. 44, n° 3, 1999. Voir aussi, sur ce point, Serge Martin, « La censure chevauchant la morale », *Le Français aujourd'hui*, n° 121, mars 1998 ; *Questions d'éthique et littérature pour la jeunesse*, Actes des 10^e journées de l'Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse, septembre 1997, Lausanne, Arole, printemps, 1998.

dont le schéma narratif est résumé en quatrième de couverture²². Le livre est rejeté avec argumentation par nombre de libraires et de bibliothécaires²³. L'éditeur mis en cause se défend en utilisant son droit de réponse:

Rapport ludique et créatif au langage, refus des codes du roman miroir, jeux d'écriture, de structure et de typographie [...] La collection EXPRIM naissait sur ces trois axes conjuguant veine urbaine, héritage surréaliste et métissage truculent [...] Il est clair que nous avons affaire à une nouvelle génération d'auteurs, nés avec la culture multimédia et désireux de nourrir la littérature d'autres modes d'expression artistique.

Que l'argumentation laisse sceptique et songeur ou qu'elle soit considérée comme convaincante, chacun en jugera après lecture des œuvres mises en cause. Reste qu'en admettant que nous soyons là face à un nouveau type d'auteurs et d'œuvres, comment ne pas se demander au final ce qui justifie vraiment la présence de ces romans en littérature de jeunesse, nul n'étant obligé de publier dans ce champ éditorial. Comment ne pas interroger les motifs économiques d'une offre éditoriale qui s'inscrit dans un processus d'élargissement incessant des frontières de la jeunesse pour créer une collection destinée aux 15/ 25 ans, une tranche d'âge découpée de manière discutable créée ex nihilo, probablement avec l'intention manifeste de s'installer dans une niche éditoriale, considérée comme prometteuse.

Inversement, toute la difficulté de l'analyse mais aussi de l'offre en matière de littérature de jeunesse semble résulter de l'incertitude quant à l'adaptation de l'œuvre au destinataire. Les paramètres de la réception varient infiniment selon les conditions historiques de la lecture, selon l'âge, le sexe, l'expérience, la sensibilité, la formation et les horizons d'attente de chaque destinataire. Bien des adultes sont démunis pour décider de ce qui est opportun et aucun médiateur n'est assuré contre l'erreur et l'échec dans ses jugements critiques. De fins psychologues et psychanalystes se sont régulièrement égarés dans leurs appréciations sur tel ou tel ouvrage pour la jeunesse. Des études précises sur la réception manquent. Les littéraires auraient besoin pour les mener de s'associer à d'autres chercheurs, d'autres disciplines pour combler le vide actuel et croiser analyse littéraire, étude de la réception et recherche sociologique notamment dans le secteur jeunesse.

Au total, les trois fonctions majeures de la littérature de jeunesse discernées par Chelebourg et Marcoin (Édification, Éducation, Récréation ; Chelebourg, Marcoin 2007), se révèlent régulièrement bousculées par les mutations incessantes dans les configurations de mœurs mais ces trois fonctions résistent et continuent à s'affirmer comme des indicateurs embarrassants, mais fondamentaux de la critique, tout en induisant chez les médiateurs des postures contradictoires. Leur articulation harmonieuse apparaît complexe, délicate et parfois impossible. Ainsi une attention privilégiée accordée à une fonction ou à un critère entraîne souvent la relégation d'autres critères et l'inattention à une autre fonction. Ainsi, dans une approche artistique de la création, les critères esthétiques s'accordent souvent difficilement avec une volonté d'édification et parfois avec une recherche de récréation. Ils s'opposent même dans toute une tradition littéraire²⁴ comme en témoigne la célèbre préface à Dorian Gray :

« Il n'existe pas de livres moraux ou immoraux. Les livres sont bien écrits ou mal écrits. C'est tout. (...°)

²² « Il crache les mots, vomit les mots, plante les mots comme une pioche dans le cœur, le crève. Casse. Détruit le peu de choses. Marion aime Nicolas à ce point : jusqu'aux coups, jusqu'aux « clients » qu'il la force à voir. Elle s'emploie à le contenter, il s'emploie à l'anéantir.

Autre histoire, autre souffrance, Ève s'est quant à elle emmurée dans une vie de solitude amoureuse et de sexualité perturbée – enchaînant les relations sordides, jusqu'au jour où David tente de gagner sa confiance. Ces deux « contes défaits » déroulés en parallèle seront amenés, au bout de la perspective, à se rejoindre... »

²³ « Si cette collection s'adresse aux adolescents de plus de 14 ans, ce roman ne devrait pas en faire partie », critique publiée par le site Ricochet.

Un artiste n'a pas de préférences éthiques. Chez un artiste, une préférence éthique est un maniérisme impardonnable. (...).

L'artiste n'est jamais morbide. L'artiste peut tout exprimer (...).

Tout art est complètement inutile."

Oscar Wilde, *Portrait de Dorian Gray*, Préface, 1890.

C'est bien cet arrière-plan qui crée la complexité de la tâche spécifique du critique appelé à se prononcer sur le beau, le vrai, le juste, le bien dans les œuvres pour la jeunesse.

Ethique et esthétique sont souvent dissociées dans l'approche artistique mais dès lors qu'il s'agit de jeunes lecteurs l'affaire devient incertaine car le souci d'instruction et d'édification refait inévitablement surface, du côté des instances morales et éducatives. Dans ce contexte, le discours du critique d'œuvres pour la jeunesse, s'il se cantonne dans une analyse purement littéraire qui évacuerait la dimension éthique des textes pour la jeunesse, s'expose aux foudres de tous les précepteurs, en délaissant une fonction traditionnelle, et s'il privilégie trop l'approche éducative, morale, didactique, il risque de se disqualifier auprès des chercheurs et critiques du monde lettré, centrés sur la qualité intrinsèque de l'œuvre.

Au total, l'équilibre entre ces diverses composantes reste à construire et à réajuster selon les configurations de mœurs et les tendances dominantes dans l'actualité littéraire et artistique. Autant dire que l'instabilité risque de durer.

Max Butlen,
Maitre de conférence,
équipe de recherche AGORA,
université de Cergy-Pontoise.

Ahr, S., Butlen, M. (2015), « Présence et usages de la littérature de jeunesse à l'école et au collège », *Le français aujourd'hui* N° 189.

Bethléem, L. (1902), *Romans à lire et romans à proscrire*.

Butlen, M. (2008) ; *Les Politiques de lecture et leurs acteurs*, Lyon, INRP

Butlen, M., Couet, M., Desailly, L. (1999), *Savoir lire avec les BCD*, Créteil, Argos démarches, SCEREN, CRDP.

Chelebourg, C., Marcoin, F., (2007), *La littérature de jeunesse*, Paris : Armand Colin.

CRILJ (2009), « Peut-on tout dire (et tout montrer) dans les livres pour enfants ? », *Les Cahiers du CRILJ n°1*, Orléans, CRILJ (Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse).

Foucault, M. (1994), « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *Dis et écrits*, Paris : Gallimard.

Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Version consolidée au 17 août 2010,

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068067&dateTexte=20100817>

Lecture jeune N°155 (septembre 2015), La censure et les littératures des adolescents.

Martin, S. (1998). « La censure chevauchant la morale », *Le Français aujourd'hui*, n° 121, *Questions d'éthique et littérature pour la jeunesse*, Actes des 10^e journées de l'Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse, septembre 1997, Lausanne, Arole, printemps, 1998.

Montaigne, M. de (1585), *Essais*

Romilly, J. de (1984), *L'Enseignement en détresse*, Paris : Julliard, p. 61.

Rousseau, J.-J. (1762), *L'Emile*.

Rouchette (1971), Plan de rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire (Plan Rouchette), <http://michel.delord.free.fr/rouchette.pdf>

Sallenave, D. (1995), *Lettres mortes*, Editions Michalon.

Soulé, V. (1999), *Censures et autocensures autour du livre de jeunesse*, BBF t. 44, n° 3.

Weber., M., *Économie et Société* (posthume 1921), traduction du tome 1 par Julien Freund, Plon, 1971

Wilde,O. (1890), Portrait de Dorian Gray, Préface